

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Ouverture 3 ES
Type de module	Module fondamental spécialisé – Module obligatoire*
Code	FS 03.12 (A.AV.334.FS0312.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module de niveau B2. Semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Effectuer une expérimentation plastique à travers le dessin, la vidéo, l'édition, l'impression, le travail du bois et du métal, la peinture et les médias numériques. Acquérir des compétences et des connaissances techniques et théoriques de base en relation directe avec le domaine artistique.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les étudiant-e-x-s suivent trois enseignements parmi les propositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dessin/peinture - digital : exploration des potentiels et des limites liés aux pratiques du dessin et de la peinture sur des supports numériques. 2. Dessin – Représentation de l'espace : à l'aide des instruments de dessin traditionnels et numériques engager un ensemble de réflexions pour questionner notre rapport au volume et à l'espace. 3. Couleur : étude de la couleur en soi tant sur le plan pratique que théorique ainsi que la transposition de la couleur dans les divers domaines de l'art. 4. Vidéo : introduction à quelques techniques et pratiques de l'image en mouvement et aux principes de base de la vidéo. 5. Atelier trois dimensions : introduction à la fabrication de projets en trois dimensions à travers l'expérimentation de différentes techniques (ateliers bois, métal et prototypage) et familiarisation aux enjeux et défis d'une production tridimensionnelle. 6. Ecrans : découverte des possibles offerts par les outils numériques récents, réflexion sur le statut des images digitales, expérimentations artistiques questionnant les nouvelles cultures de l'écran.
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s de l'unité de cours et/ou du module.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc. Pour valider le module, l'étudiant-e-x doit valider trois unités d'enseignement.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p>

	Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, les unités d'enseignements non validées du module doivent être répétées dès que possible. Il n'y a pas de remédiation possible lors de la répétition d'une unité d'enseignement.
Enseignant-e-x	Pascal Berthoud (dessin-représentation de l'espace), Hervé Graumann (écrans), Christian Robert-Tissot (couleur), Claude Pigué (vidéo), Jean-Xavier Renaud (dessin/peinture-digital), Luc Mattenberger et Alois Godinat (Atelier 3D)
Responsable-s du module	Ambroise Tièche et Pascal Berthoud
Descriptif validé le	18.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.